



## Meurtres de femmes : vocabulaire

**122 fois en 2021 et 95 fois en 2022 jusqu'au mois de novembre, nous entendons régulièrement parler du mot « féminicide ». Nous ignorons que ce terme est relativement récent : 1976. Mélange du mot anglais « femicide » et espagnol « feminicidio », le mot « féminicide » met en avant le meurtre d'une femme au motif qu'elle est une femme. Comment disait-on avant 1976 ?**

*Dessin de Alexandra Haynak – Pixabay*



Le 1<sup>er</sup> mot utilisé est « **uxoricide** » qui signifie « meurtre de l'épouse par son mari », ou « conjoint meurtrier de son épouse ». Le terme remonte au droit romain il y a 2000 ans environ. La loi donnait alors autorisation à l'époux de tuer sa femme en cas d'adultère dans la maison conjugale.

Usité en France jusqu'à la Révolution française, il tend à disparaître en 1791 au profit du mot « **conjucide** » qui entend aussi bien le meurtre de la conjointe que du conjoint. Le meurtre entre époux devient interdit, quelle qu'en soit la raison. En 1810, l'article 324 du Code pénal autorise de nouveau l'époux à tuer l'épouse infidèle. Si le mot « uxoricide » n'est plus dans la loi, on le trouve néanmoins

dans la presse écrite. Cependant, l'Histoire le rapprochant de la faute d'adultère, il fausse la donne faisant de la femme une coupable avant d'être une victime. C'est pourquoi en 1974, le terme « féminicide » apparaît, d'abord en Belgique puis en France.

De même construction que le mot « **fémicide** », le mot « **homicide** » ne veut pas seulement dire crime d'un homme, mais peut être aussi celui d'un être humain. Il peut donc y avoir homicide d'un homme ou homicide d'une femme. Ainsi, le meurtre d'une femme tuée pour une autre raison du fait qu'elle est une femme, est qualifié « d'homicide ». Cependant, si la raison 1<sup>ère</sup> de son assassinat est qu'elle est une fille/femme, on parlera de « féminicide ». Avec ce mot, la notion de femme coupable de sa propre mort a disparu, la femme n'est plus que victime. En France, son conjoint, comme toute autre personne responsable de sa mort, est considéré comme criminel. Le meurtre de la femme peut être individuel ou de masse : individuel – le crime d'un époux sur son épouse ; de masse – la chasse aux femmes dites sorcières et les bûchers qui ont suivi.

Les féminicides peuvent être liés à des facteurs opérant à un niveau individuel, relationnel, familial, communautaire, sociétal ou encore structurel (ayant trait aux lois et aux politiques).

Selon l'étude de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) dédiée aux homicides liés au genre : « Beaucoup de victimes de féminicide sont tuées par leurs partenaires actuels et passés, mais aussi par leurs pères, frères, mères, sœurs et autres membres de la famille en raison de leur rôle et de leur statut de femme. »

L'OMS retient 4 typologies de féminicide.

- 1) **Le féminicide intime** : commis par un époux, conjoint, petit ami.
- 2) **Le féminicide au nom de l'honneur** : pour protéger l'honneur de la famille de la transgression de la fille ou de la femme, même en cas d'inceste ou si elle a été violée.
- 3) **Le féminicide lié à la dot** : plus particulièrement en Asie, en cas de contestation de la dot, la belle-famille brûle, mutilé ou tue la mariée.
- 4) **Le féminicide non intime ou féminicide sexuel** : plus fréquent en Amérique latine qu'ailleurs, le criminel n'appartient pas au cercle intime de sa victime. Ce type de féminicide implique souvent une agression sexuelle.

+ d'infos sur le site de l'OMS ([www.who.int](http://www.who.int)) :

[https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO\\_RHR\\_12.38\\_fre.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO_RHR_12.38_fre.pdf)